office, he (Mr. McDougall) came to the Crown Lands Department, and this question was brought under his notice. He found an Island some 90 miles long, and 20 or 30 miles wide; a portion of it was very good land, and he was authorized by the Government to negotiate for its cession. He went personally to the Island, along with the able Assistant Superintendant of Indian affairs. A conference was held with the Indians, and a treaty was formed. It was a fair treaty, and one of the most favourable ever made with the Indians in this country. It secured them the possession of the lands they held, and all money which should come from the sale of the remainder. But the treaty did not meet the views of the Jesuit missionaries, who did not think that the portion of the Island under their control should be ceded to the Government; so to please them a line was drawn, leaving the eastern portion of the Island under the control of these gentlemen. As far as he (Mr. McDougall) was concerned, he was acting as agent for the Government. There had been no complaint, except by some parties who brought the matter before the other House, and a Committee reported that the documents should not be printed, on account of their baseless character. From that time to this, those who had objected to his services with regard to the treaty, had been saying that he was guilty of something or other to the prejudice of the interests of the Indians and the missionaries. What he had done was in the interests of the country, and those who referred to Manitoulin Island should look into the matter and understand the facts well before they undertook to censure him.

Hon. Sir John A. Macdonald said that he was in Opposition at the time of the Manitou-lin transaction referred to, and was not inclined to look very favourably on the actions of the Government, but he could now in justice to the hon. gentleman state, that his impression was, that it was a good arrangement, and carried out with every fairness to those concerned. In reference to the statements concerning this matter, which had been made in some of the newspapers, he said that they, whether supporting the general policy of the Government or not, had no sanction from himself or his colleagues.

Mr. Simpson (Algoma) said that he had some knowledge of the state of matters in Manitoulin Island, and could state that everybody in that section of country considered the treaty made by the member for Lanark to be one of great justice to the Indians. The territory was very large and sparsely populated by Indians. The land, however, is very good, and is

Macdonald a pris le pouvoir, il (M. McDougall) a été nommé au ministère des Terres de la Couronne et, à sa demande, cette question a été soulevée. Il avait trouvé une île de quelque 90 milles de long et de 20 ou 30 milles de large dont une partie de l'île se composait de très bonnes terres; le Gouvernement l'autorisa à en négocier la cession. Il s'est rendu personnellement sur l'île avec l'habile surintendant adjoint des Affaires indiennes. On tint une conférence avec les Indiens et on signa un traité. C'était un traité équitable, et l'un des plus favorables jamais signés avec les Indiens dans ce pays. Le traité leur confirmait la possession de leurs terres et leur réservait tout l'argent tiré de la vente des autres terres, mais il ne concordait pas, toutefois, avec les objectifs des missionnaires jésuites qui estimaient que la partie de l'île, qui était sous leur direction, ne devait pas être cédée au Gouvernement; ainsi, pour leur plaire, on a établi une démarcation et laissé la partie est de l'île sous l'hégémonie de ces messieurs. En ce qui le (M. McDougall) concerne, il agissait comme fonctionnaire du Gouvernement. Personne ne s'est plaint, sauf quelques personnes qui ont soulevé la question devant l'autre Chambre, et un comité a rapporté qu'on ne devait pas publier les documents qui étaient sans fondement. Depuis lors, ceux, qui ont critiqué ses services en rapport avec le traité, l'ont accusé d'une intervention ou d'une autre portant préjudice aux intérêts des Indiens et des missionnaires. Ce qu'il a fait était dans l'intérêt du pays, et ceux qui ont soulevé la question de l'île Manitoulin devraient étudier la question et en comprendre les faits avant d'entreprendre de le censurer.

L'honorable sir John A. Macdonald précise qu'il était membre de l'Opposition au moment de la transaction de Manitoulin et peu enclin à souscrire aux initiatives du Gouvernement, mais qu'il peut maintenant déclarer, en justice pour l'honorable député, qu'il avait alors l'impression que l'arrangement pris était convenable et qu'il avait été exécuté avec toute l'équité possible à l'endroit des intéressés. Quant aux déclarations de certains journaux sur cette question, à l'appui ou non de la politique générale du Gouvernement, il affirme qu'elles n'ont reçu aucune sanction de sa part ni de ses collègues.

M. Simpson (Algoma) mentionne qu'il est au courant de la situation à l'île Manitoulin et qu'il peut affirmer que tous, dans cette région du pays, considèrent que le traité signé par le député de Lanark était tout à fait équitable pour les Indiens. Le territoire est très vaste et très peu peuplé d'Indiens. La terre, par contre, est excellente et la colonisation y est rapide. La